

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 11 avril 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-04-11-04

Conseillers en exercice : 8
Présents : 5
Excusés : 2 (avec pouvoir)
Absente : 1

Budget primitif 2023

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes annuelles.

Il est demandé au Conseil Syndical de voter le budget ainsi présenté.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2023.

Adoptée à l'unanimité

Page 1/1

Date d'envoi et de réception en préfecture : 19/04/2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 19/04/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE